

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OMC DANS LE DOMAINE SPS EN 2020:
INFORMATIONS GÉNÉRALES, PROCESSUS DE SÉLECTION ET FORMULAIRE DE
CANDIDATURE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Addendum

1. Le Secrétariat de l'OMC avait prévu d'organiser les activités d'assistance technique portant sur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) présentées en détail dans le document [G/SPS/GEN/997/Rev.10](#) du 3 mars 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, ces activités ont dû être revues, conformément au document [G/SPS/GEN/997/Rev.10/Add.1](#) du 10 juin 2020.

2. Le présent document fait le point sur le nouveau cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS et sur l'organisation virtuelle de l'atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine.

1 COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE SUR L'ACCORD SPS

3. La plate-forme d'apprentissage en ligne de l'OMC comprend désormais quatre cours interactifs sur l'Accord SPS (cours d'apprentissage en ligne SPS) (<https://wtolearning.csod.com>). Ces cours s'intitulent:

- a. Aperçu de l'Accord SPS et du Comité SPS – Cours SPS, série 1;
- b. L'Accord SPS et la science – Cours SPS, série 2;
- c. Dispositions de fond de l'Accord SPS facilitant les échanges – Cours SPS, série 3;
- d. Mise en œuvre, administration et mise en application – Cours SPS, série 4.

4. De plus amples renseignements sur la plate-forme et l'inscription au cours figurent dans le document [G/SPS/GEN/997/Rev.10](#).

2 ATELIER RÉGIONAL SUR L'ACCORD SPS

5. Suite à une demande reçue, un atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine portant en particulier sur la transparence et le rôle des autorités nationales responsables des notifications, organisé conjointement avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, devait avoir lieu la semaine du 16 novembre 2020 à Santiago (Chili). Comme l'atelier en présentiel n'a pas pu avoir lieu comme prévu, un atelier d'introduction virtuel aura lieu le 30 novembre et les 2 et 4 décembre 2020 par séances de deux heures. Cet atelier aura lieu en espagnol.

6. Des renseignements précis et des instructions pour cet atelier figurent à l'annexe I.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ou de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

ANNEXE I**ATELIER RÉGIONAL SUR L'ACCORD SPS EN 2020**

Titre de l'activité	Atelier virtuel régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine portant en particulier sur la transparence et le rôle des autorités nationales responsables des notifications (organisé conjointement avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture)
Dates	Lundi 30 novembre, mercredi 2 décembre et vendredi 4 décembre (16 heures-18 heures, heure de Genève)
Lieu	Plate-forme virtuelle
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Argentine; Bolivie; Brésil; Chili; Colombie; Costa Rica; Cuba; El Salvador; Équateur; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama; Paraguay; Pérou; République dominicaine; Uruguay.
Conditions requises	Candidature réservée aux fonctionnaires gouvernementaux directement chargés des questions SPS. La préférence sera donnée aux candidats ayant des responsabilités directes dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, ou dans la coordination entre les organismes chargés des questions SPS au niveau national, y compris les points d'information SPS nationaux et les autorités nationales responsables des notifications SPS. Maîtrise de l'espagnol.
Candidature	Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante: https://worldtradeorganization.wufoo.com/forms/2020-taller-regional-virtual-sobre-msf/ Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le <u>6 novembre 2020</u> . Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.
Résultat de la sélection	Le résultat de la sélection sera communiqué <u>uniquement</u> aux candidats sélectionnés d'ici au 16 novembre 2020. Des renseignements administratifs et logistiques, y compris les liens vers la plate-forme virtuelle, seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés.